

## LE MEDECIN, ACTEUR ECONOMIQUE DU SYSTEME DE SANTE

**Responsable : Monsieur le Dr. DERVAUX**

<u>Date</u> : JEUDI 18 FEVRIER 2021	<u>Horaire</u> : 14h00 à 18h00
<u>Séances</u> : 18/02-04/03-11/03-18/03-25/03-01/04-08/04-15/04	<u>Lieu du cours</u> :
<u>Effectif souhaité</u> : 50 étudiants maximum	<u>Modalités de sélection</u> : Inscription simple

### Objectifs Généraux

Ce cours a pour objectif d'initier les étudiants en deuxième cycle d'études médicales à l'économie de la santé. Il est spécifiquement construit autour de la figure emblématique du médecin et présente ainsi non seulement ses caractéristiques (démographie médicale, niveaux de revenu, attributs socio-culturels, temps de travail...) mais encore ses relations avec les autres agents du système de santé (activités prescrites, assurances maladie, Etat, patients). Il s'agit par ailleurs de mettre en évidence le lien entre le comportement du médecin (en termes d'activité, de qualité des soins, de prescriptions, etc.) et le contexte institutionnel (mécanismes de régulation).

A l'issue de ce cours, l'étudiant doit être familiarisé avec le raisonnement économique et avoir une représentation élargie de son futur rôle de médecin.

**Supports de cours** : Références et supports transmis dans le cadre du cours.

### Modalité contrôle des connaissances

Recherche documentaire et élaboration d'un dossier de synthèse sur un sujet d'économie de la santé.

### Observations

**Plan du cours** : un plan de cours détaillé sera fourni ultérieurement.

#### **I - Les médecins : caractéristiques économiques**

- La démographie médicale ; les revenus des médecins libéraux et salariés ; le temps de travail ; l'activité des médecins ; l'activité induite par les médecins.

#### **II – Régulation des médecins**

- Régulation physique : le *numerus clausus* et l'adéquation offre/demande de soins.
- Régulation micro et macroéconomique des médecins : impact des règles d'allocation et de paiement sur le comportement des offreurs de soins (productivité, qualité des soins, allocation du temps disponible, allocation des activités préventives et curatives, etc.)